

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation      L'an deux mille vingt  
06.11.2020                      Le 16 novembre à 18 heures 30  
    Le Conseil Municipal légalement convoqué  
Date d'affichage              s'est réuni à la Mairie en séance à huis clos sous la présidence de  
06.11.2020                      Madame Clémentine MOUCHEL, Maire.

Nombre de Conseillers    Etaient présents :  
En exercice :    7                      MM. Camille JAMES, Henri JAMES, Emilie RODEIRON,  
Présents        :    7                      Hervé DUVAL, Sylvie-Jane COURAPIED, Antoine CASTILLON.  
Votants         :    7                      Absent excusé : /  
    Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur JAMES Henri a été élu secrétaire

Madame le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : Acquisition logiciel cimetière. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 OCTOBRE 2020**

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le compte rendu du 6 octobre 2020.

**N° 021 / 2020 - COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE :  
AUTORISATION DE PASSAGE ET DE BALISAGE D'UN CIRCUIT TRAIL SUR LA  
COMMUNE**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'itinéraire pour un circuit trail proposé par la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande sur le territoire communal.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et considérant l'intérêt que représente pour la commune la création d'un circuit trail sur son territoire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Approuver l'itinéraire proposé par la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande.
- Autoriser la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande à réaliser ou faire réaliser le balisage correspondant (balisage réfléchissant et code de couleur selon le niveau de difficulté).

## **ACCES CHEMIN RURAL N° 9 POUR EXPLOITATION FORESTIERE**

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré de nouveau M. QUESNEL, l'intermédiaire entre l'exploitant forestier de la coupe de bois et le propriétaire de la parcelle forestière, afin de préciser les conditions pour préserver le chemin rural lors la coupe et l'évacuation des résineux. Les différents acteurs acceptent l'intervention d'un huissier avant et après le passage de l'exploitant forestier qui sera à sa charge. De même celui-ci garantit la réfection du chemin rural en cas de dégradation.

Madame le Maire précise qu'un arrêté municipal temporaire sera établi pour lever l'interdiction de la limitation de tonnage pour l'entreprise qui réalisera les travaux de débardage.

## **DEVIS EMPLACEMENT PMR A LA MAIRIE**

Madame le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise Bâti Services Signalisation concernant l'aménagement de l'emplacement PMR à la Mairie. Cet aménagement comprend le marquage au sol, fourniture de 2 panneaux et le rail de guidage. Le coût de cet aménagement s'élève à 747,00 € HT soit 932,40 € TTC.

Après examen du devis, le Conseil Municipal demande l'établissement d'un 2° devis et reporte la décision pour la réalisation de ces travaux.

## **PROJET SYNDICAT DE MUTUALISATION AGENTS D'ENTRETIEN**

Madame le Maire expose que suite à la décision de la mise à disposition du personnel d'entretien de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, Monsieur le Maire de St Lambert propose de mutualiser le personnel et le matériel pour l'entretien communal en créant un syndicat entre plusieurs communes. Il propose l'emploi d'un CDI et l'emploi d'un CAE. La contribution communale serait calculée au prorata des heures réalisées par l'agent d'entretien au sein de la commune. Il informe qu'une partie du matériel, investit par les communes lors de la mise à disposition par la CCCSN, sera cédée au futur syndicat.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal demande un complément d'informations notamment connaître une prévision budgétaire de ce projet et souhaite réfléchir sur d'autres solutions (devis auprès d'entreprises spécialisées dans l'entretien des espaces verts, Etablissement et Service d'Aide par le Travail...).

**Départ de Mme COURAPIED à 19 h 30.**

## **PROJET FRESQUE SOUS LE PREAU DE LA MAIRIE**

Madame le Maire propose de valoriser le mur du préau de la mairie en réalisant une fresque par un artiste, Monsieur Benjamin Lamotte. La confection de cette fresque pourrait être réalisée avec la participation des enfants et des habitants de la commune. Le coût de cette fresque est estimé à environ 925 €. Il est précisé qu'en fonction du coût, il est possible que la Commune demande une participation financière aux participants afin de diminuer le coût pour la Commune.

Le Conseil Municipal souhaite rencontrer l'artiste afin de présenter le projet et sa façon de travailler.

## **N° 020 / 2020 -GESTION CIMETIERE : ACQUISITION LOGICIEL ET CONTRAT DE MAINTENANCE**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux propositions de devis concernant l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière. Ce logiciel est nécessaire afin de pouvoir gérer les concessions dans les meilleures conditions et avoir une vue d'ensemble du plan du cimetière.

Après examen des devis, la proposition de l'entreprise 3D OUEST présente les meilleures caractéristiques et attentes pour la gestion du cimetière.

Le coût d'acquisition du logiciel s'élève à 1 050 € TTC et la maintenance annuelle du logiciel s'élève à 157,50 € TTC.

Madame le Maire précise que la formation à l'utilisation du logiciel est offerte (300 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Acquérir le logiciel pour la gestion du cimetière dont le coût s'élève à 1 050,00 € TTC.
- Autoriser Madame le Maire à signer le contrat de maintenance dont le coût annuel s'élève à 157,50 € TTC.
- Autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette acquisition.

## **N° 022 / 2020 - TARIF CONCESSION CIMETIERE**

Vu la délibération en date du 16 décembre 2000 fixant le tarif de la concession cimetière à 91,47 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Fixer le tarif de la concession perpétuelle du cimetière communal à 95 € applicable à compter du 17 novembre 2020.

## **N° 023 / 2020 - CREATION COMMISSION D'ACTION SOCIALE**

Vu la délibération en date du 23 mars 2016 décidant de la dissolution du Centre Communale d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Madame le Maire propose la création d'une commission d'action sociale afin de pouvoir notamment instruire les dossiers de demande d'aide sociale soumis par les habitants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- La création de la commission d'action sociale qui sera composée des membres suivants :
  - Madame MOUCHEL Clémentine
  - Madame RODEIRON Emilie
  - Monsieur CASTILLON Antoine

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Elu référent forêt-bois** : Madame le Maire informe que le Conseil régional, en association avec l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie (URCOFOR Normandie) souhaite constituer un réseau d'élus référents forêt-bois dans chaque commune. L'élu deviendra l'interlocuteur privilégié de la Commune sur les sujets relatifs à la forêt. Monsieur CASTILLON Antoine propose d'être le référent forêt-bois. Le Conseil Municipal donne son accord pour ce référent.
- **Nettoyage de printemps** : Madame le Maire informe que Monsieur CASTILLON Sébastien propose de réaliser un nettoyage de printemps dans les chemins communaux avec la participation des habitants. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette initiative.
- **Agent recenseur** : Madame le Maire informe que l'agent recenseur pour le recensement de la population prévu début 2021 a été nommé qui sera Monsieur CASTILLON Sébastien.
- **Projet de dénomination des rues sur la commune** : Le Conseil Municipal souhaite travailler sur la dénomination des rues sur l'ensemble du territoire communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Clémentine MOUCHEL

Emilie RODEIRON

Sylvie-Jane COURAPIED

Henri JAMES

Camille JAMES

Antoine CASTILLON

Hervé DUVAL